COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 JUIN 2016

PRESENTS: MM. TEMPESTINI - REDINGE - ANNEAR - FRÖHLINGER - WAGNER

MMES GARSI - FERRARI - BRIAULT

ABSENTS EXCUSES: Monsieur MAURICE ayant donné procuration à Madame FERRARI

Monsieur DOS SANTOS TENENTE ayant donné procuration à Madame GARSI

Monsieur MARTEL ayant donné procuration à Monsieur WAGNER

ABSENTS NON EXCUSES: MM. ARNOULD - VAGNER - VILLEM - MAILLOU

1- SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

Cette délibération modifie et rectifie la délibération prise le 11 Avril 2016 par laquelle le Conseil Municipal autorisait la signature du bail à loyer communal au profit de Madame BARBA Valérie. Cette dernière est gérante de la Sté Création Val et Ry Coiffure. Le bail sera donc au nom de la Sté Création Val et Ry Coiffure pour une durée de 9 ans moyennant un loyer de cinq cent cinquante euros (550 €), révisé en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers.

2- MISE EN PEINTURE DE DEUX SALLES DE CLASSE

Cette délibération annule et remplace celle prise le 11 Avril 2016, par laquelle le Conseil Municipal attribuait les travaux de peinture de l'école à T DECO PEINTURE.

Suite au décès de Monsieur Thierry ULLMANN, gérant de T DECO PEINTURE, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de peinture des deux salles de classe de l'école Erckmann Chatrian à la Sté BATECO de THIONVILLE pour un montant de 1 634,95 € HT soit 1 961,94 € TTC

Somme prévue au BP 2016

3- ACQUISITION DE PARCELLES RUE DES PEUPLIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de compléter la délibération prise le 13 avril 2015.

Dans le projet de l'aménagement de la rue des Peupliers, les propriétaires des parcelles cidessous désignés, jouxtant la rue des Peupliers ont donné leur accord pour céder à la commune une bande de terrain pour 1 € symbolique.

Désignation cadastrale et contenance des parcelles de la rue des Peupliers ayant fait l'objet d'une mutation au profit de la commune de Gavisse

- LECOCQ Patrick et Evelyne section 3 parcelles 186/82 de 0,01 are et 187/82 de 0.01 are.

- ARZANI Yann et ARZANI Rolande section 18 parcelle 314/194 de 0,06 are.
- BAERTHELE Jean-Bernard section 3 parcelle 195/83 de 0,13 are.
- BAERTHELE Fabrice et Claude section 3 parcelle 193/83 de 0,01 are.
- MEYER Anita section 3 parcelle 182/91 de 0,11 are.
- WEBERT Pierre et Chantal section 3 parcelle 176/86 de 0,11 are.
- VEYNACHTER Paul et Gisèle section 3 parcelle 174/84 de 0,14 are.
- WEBER Béatrice section 3 parcelles 178/2 de 0,19 are et 180/11 de 0,11 are.
- JUVING Nicole et Pascal section 18 parcelles 316/164 de 0,02 are et 318/165 de 0,01 are.
- TRITZ Jean-Jacques et Jeanne section 17 parcelle 386/220 de 0,02 are.
- SEIWERT Nicolas section 3 parcelle 189/93 de 0,16 are.
- THINUS Patrice et GIUDICI Sandra section 18 parcelle 321/169 de 0,01 are.
- DURAND Aurélie section 2 parcelle 104/4 de 0,09 are.

Parcelle communale ayant fait l'objet d'une mutation au profit de M. et Mme LECOCQ pour 1€ symbolique, section 3 parcelle 184/95 de 0,02 aæ.

4- DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame MILTGEN Jacqueline, en qualité de coordonnateur communal, en vue du recensement de la population qui se déroulera du 19 Janvier 2017 au 18 Février 2017.

5- VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, prend acte de l'engagement de la Commune, sur 3 ans, pour les travaux d'accessibilité des différents bâtiments communaux recevant du public, à savoir :

- Année 2016 : Mairie : 16 385 €

- Année 2017 : Eglise : 5 540 € – Salle Roland Parmertier – Vestiaires : 69 770 €

- Année 2018 : Ecole et Salle de Sport : 13 865 €

Soit un total de 136 005 €

Une demande de dérogation sera également déposée pour certains travaux.

6- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser aux associations de Gavisse, les subventions suivantes :

Club du Bon Vieux Temps : 600 €

Gym Gavissoise : 600 €

Cercle des Jeunes : 1 600 €, Monsieur REDINGE s'abstient

FC Gavisse : 600 €

Syndicat de Pêche : 600 €

Conseil de Gestion de la Paroisse de GAVISSE : Subvention exceptionnelle de 500 €

Le Conseil Municipal octroie, à l'unanimité, une subvention aux associations extérieures suivantes :

Visiteurs de Malades de Thionville : 50 € Souvenir Français de Cattenom : 70 €

Mission Locale : 100 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention à :

Apollo J

La Ligue contre le Cancer

Association sportive du collège de Cattenom

La Vie Libre

AFAD

AFSEP

Prévention Routière

Secours Populaire Français

Les Restaurants du Cœur

7- CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement de la contribution eaux pluviales 2015. La contribution communale s'élève à 10 563,95 € TTC. Somme prévue au BP 2016

FAIT ET AFFICHE A GAVISSE LE 10 JUIN 2016

Le Maire

Jean WAGNER